



## **CONDITIONS et PROCÉDURE D'ADHÉSION D'UNE ASSOCIATION**

---

### ***Procédure***

#### **1/ Par le demandeur**

- Renseigner la Demande d'adhésion « Association »
- Joindre les documents suivants :
  - les statuts
  - la charte déontologique de la FIDHY, signée
  - si votre adhésion est validée :  
la liste des élèves - nom/prénom/téléphone/mail, avec le règlement
- Renvoyer les documents à la FIDHY (par mail ou courrier)

#### **2/ Par la FIDHY**

- Étude de la demande par un membre du CA et validation par le CA
- Éventuellement faire passer au demandeur un entretien avec un ou plusieurs membres du CA
- Validation ou refus argumenté dans un délai de 2 mois à partir de la date de réception du présent dossier

### ***Conditions requises pour la demande***

La FIDHY n'a pas pour vocation d'assurer les associations multi-sports. Seules les associations respectant les conditions suivantes peuvent faire une demande :

- L'association doit compter des pratiquants de yoga et son activité principale doit se concentrer sur la pratique du yoga (cours grand public, événements...).
- L'association ne doit dispenser aucune « formation d'enseignant » ou activité s'en rapprochant. Cette particularité est réservée à la catégorie Ecole des adhérents FIDHY.
- Il doit exister au moins un des trois liens décrits ci-après entre l'association et la FIDHY :
  - l'association emploie un ou plusieurs adhérents Enseignants FIDHY à jour de leurs cotisations.
  - l'association compte parmi ses membres des adhérents Enseignants FIDHY à jour de leurs cotisations
  - l'association est dirigée par un/des adhérents Enseignants FIDHY à jour de leurs cotisations.Le rupture du lien entraîne immédiatement l'exclusion de l'association.
- Le nombre d'adhérents de l'association est limité à 350.
- Les associations s'engagent à respecter les statuts, le règlement intérieur (disponibles sur le site internet) et la charte déontologique de la FIDHY (ci-jointe).

**Les associations bénéficient de l'assurance Responsabilité Civile et Individuelle Accidents, telle que définie dans le Livret Assurance « Association ».**



## DEMANDE D'ADHESION ASSOCIATION

Vérifier que vous remplissez les conditions requises, détaillées ci-avant.

### A/ COORDONNÉES DE L'ASSOCIATION

Nom : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Téléphone : .....

E-mail : .....

Date de création : .....

Objet : .....

.....

Numéro préfecture ou SIRET : .....

Nombre d'adhérents : ..... Adultes ..... Enfants

### B/ COORDONNÉES DU PRÉSIDENT OU RESPONSABLE LÉGAL

Nom Prénom : .....

Téléphone : .....

E-mail : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

### C/ LIEN ENTRE L'ASSOCIATION ET LA FIDHY

- membre** : l'association compte parmi ses membres des adhérents Enseignants FIDHY à jour de leurs cotisations
- dirigeant** : l'association est dirigée par un/des adhérents Enseignants FIDHY à jour de leurs cotisations.
- enseignant** : l'association emploie un ou plusieurs adhérents Enseignants FIDHY à jour de leurs cotisations.



**COORDONNÉES DES PERSONNES EN LIEN AVEC LA FIDHY**

1/ Nom Prénom : .....

Téléphone : ..... E-mail : .....

membre  dirigeant : poste .....

enseignant - son statut :  salarié  auto-entrepreneur  bénévole

2/ Nom Prénom : .....

Téléphone : ..... E-mail : .....

membre  dirigeant : poste .....

enseignant - son statut :  salarié  auto-entrepreneur  bénévole

3/ Nom Prénom : .....

Téléphone : ..... E-mail : .....

membre  dirigeant : poste .....

enseignant - son statut :  salarié  auto-entrepreneur  bénévole

**D/ NOMBRE ET TYPE DE COURS DE YOGA PROPOSÉS – NOMBRE D'ADHÉRENTS PAR COURS**

Cours de yoga, public (adultes, enfants, femmes enceintes, autres...)

.....  
.....  
.....

Autres activités proposées régulièrement ou ponctuellement

.....  
.....

**EN QUELQUES LIGNES, DITES-NOUS POURQUOI VOUS SOUHAITEZ REJOINDRE LA FIDHY**

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

**QUEL EST VOTRE POINT DE VUE SUR LE YOGA ?**

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

Tél +33(0)6 63 13 11 43 – [contact@fidhy.fr](mailto:contact@fidhy.fr) – [www.fidhy.fr](http://www.fidhy.fr)

SIRET 320 340 912 000 49 – NAF 9499Z – Organisme de formation professionnelle agréé n°11752534275

Exonération de TVA selon l'article 261 du Code Général des Impôts



**TARIFS 2022-23**

- de 1-50 adhérents : 50€
- de 51 à 150 adhérents : 80€
- de 150 à 350 adhérents maximum : 110€

- J'autorise la FIDHY à utiliser nos coordonnées pour nous contacter et nous donner des informations
- J'ai pris connaissance de la charte FIDHY sur la RGPD sur : [www.fidhy.fr/mentions-legales-rgpd](http://www.fidhy.fr/mentions-legales-rgpd)
- L'association, ses élèves, son équipe pédagogique s'engage à suivre la charte éthique déontologique de la FIDHY (ci-jointe)

<p><u>Pour l'association</u> Date : Nom : Fonction : <input type="checkbox"/> je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis Signature :</p>	<p><u>Décision du CA de la FIDHY</u> <input type="checkbox"/> acceptée      <input type="checkbox"/> refusée - motif :  Date : Nom et signature :</p>
---	---

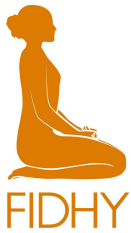
Après validation :

- Je demande l'inscription de l'association et verse la cotisation
  - par chèque, à l'ordre de la FIDHY
  - par CB : sur HelloAsso

<https://www.helloasso.com/associations/fidhy/adhesions/adhesion-associations-fidhy-2022-2023>

**A fournir obligatoirement :**

- les statuts de l'association et la copie de sa déclaration en préfecture
- la charte déontologique de la FIDHY signée - ci-après
- la liste des adhérents : nom / prénom / téléphone / mail sur document word ou excel



## **Charte éthique et déontologique de la FIDHY**

### **Éthique du yoga**

- Le yoga requiert de l'adepte qui veut suivre ce chemin d'évolution et de transformation une réévaluation de ses valeurs aussi bien au niveau personnel que dans ses relations avec autrui. Ces valeurs sont clairement codifiées dans les yogas sutra de Patanjali.
- La FIDHY dans son rôle fédérateur rappelle qu'elle est attachée à ces valeurs et demande à l'ensemble de ses membres de s'y référer aussi bien dans le cadre de leur mandat associatif que dans celui de leur enseignement.

### **Code de déontologie**

- Le code de déontologie de la profession formulé par l'UEY s'applique à tout membre de la FIDHY.
- Chaque membre de la FIDHY s'engage à :
  - respecter la dignité, la liberté et les droits de chacun sans distinction,
  - respecter le secret professionnel et la confidentialité de toute information personnelle,
  - rester conscient des limites de l'autorité que lui confère sa responsabilité d'enseignant ou de représentant de l'association,
  - créer les conditions d'une transmission respectueuse de l'âge, de la santé de l'expérience et de la progression de chaque élève en favorisant son accès à l'autonomie dans sa pratique,
  - respecter les autres formes d'enseignements de yoga,
  - faire preuve de souplesse, de diplomatie en s'abstenant de critique ,
  - faire preuve de réserve dans l'expression de ses opinions, écrits, paroles notamment lorsqu'elle est identifiée à un mandat de représentant de la FIDHY.
- La FIDHY incite chacun de ses membres à s'orienter vers l'essentiel en établissant un climat d'harmonie et d'enthousiasme pour partager les valeurs du yoga.

Date : .....

Signature pour l'association .....

Le responsable légal : nom, prénom, qualité, signature